

Arrêté n° 24/169/CM

Arrêté modificatif de composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du Comité Social Territorial

VU

- Le Code Général de la Fonction Publique
- Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
- Le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et des établissements publics,
- La délibération HN 001-8065/20/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 9 juillet 2020 relative à l'élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence,
- La délibération FBPA-021-11708/2022/CM du 5 mai 2022 relative à la fixation du nombre de représentants du Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et décision de recueil de l'avis des représentants de l'établissement.
- La délibération FBPA-034-12940/22/CM du 15 décembre 2022 relative à la fixation du nombre de représentants suppléants désignés à la Formation Spécialisée du futur Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- L'arrêté modificatif n° 24/093/CM du 27 février 2024 de composition du Comité Social Territorial,
- Le Procès-Verbal du 8 décembre 2022, établi par le bureau centralisateur, portant recensement des votes et la proclamation des résultats de l'élection professionnelle du jeudi 8 décembre 2022 des représentants du personnel au Comité Social Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

- L'arrêté initial n° 23/179/CM du 14 mars 2023, les arrêtés modificatifs n° 23/212/CM du 5 avril 2023, n°23/276/CM du 1^{er} juin 2023, n°23/414/CM du 13 septembre 2023, n°24/121/CM du 19 mars 2024 portant composition de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

CONSIDÉRANT

Pour le collège des représentants de l'administration de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- La désignation en date du 11 avril 2024 de Madame Christèle ROUBAUD en qualité de représentante de l'administration suppléante en remplacement de Monsieur Aurélien CHAZEL.

Pour le collège des représentants du personnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- La désignation en date du 10 avril 2024 par Madame Dominique MACCARI, Secrétaire Générale du syndicat CGT d'elle-même en qualité de représentante du personnel titulaire en remplacement de Madame Corinne FERRER ;
- La désignation en date du 10 avril 2024 par Madame Dominique MACCARI, Secrétaire Générale du syndicat CGT de Monsieur Maxime GRAND-JEAN en qualité de représentant du personnel suppléant en remplacement de Monsieur Antony INSOLIA ;
- La désignation en date du 10 avril 2024 par Madame Dominique MACCARI, Secrétaire Générale du syndicat CGT de Madame Immane WILD en qualité de représentante du personnel suppléante en remplacement de Madame Dominique MACCARI ;
- La désignation en date du 22 avril 2024 par Monsieur Patrice AYACHE, secrétaire Général du syndicat Force Ouvrière de lui-même en qualité de représentant du personnel titulaire en remplacement de Monsieur Eric DOGNON ;
- La désignation en date du 22 avril 2024 par Monsieur Patrice AYACHE, secrétaire Général du syndicat Force Ouvrière de Madame Magali TROSSEVIN en qualité de représentante du personnel titulaire en remplacement de Monsieur Denis OUDOT ;
- La désignation en date du 22 avril 2024 par Monsieur Patrice AYACHE, secrétaire Général du syndicat Force Ouvrière de Monsieur Gilles DREVES en qualité de représentant du personnel suppléant en remplacement de Monsieur Samy MAMINE ;
- La désignation en date du 22 avril 2024 par Monsieur Patrice AYACHE, secrétaire Général du syndicat Force Ouvrière de Monsieur Rodolphe LAMOURETTE en qualité de représentant du personnel suppléant en remplacement de Monsieur Ghislain LOMBARDO ;
- La désignation en date du 22 avril 2024 par Monsieur Patrice AYACHE, secrétaire Général du syndicat Force Ouvrière de Monsieur Chérif TELMAT en qualité de représentant du personnel suppléant en remplacement de Monsieur Nacer BENCHOUAR.

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n° 24/121/CM est modifié comme suit :

Sont désignés en qualité de membres titulaires et suppléants de l'administration et du personnel de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial :

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mai 2024

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires

- M. Martial ALVAREZ

- Mme Solange BIAGGI

- M. Guy BARRET

- M. Alain ROUSSET

- M. David GALTIER

- M. Gérard FRAU

- M. Laurent SIMON

- M. Domnin RAUSCHER

- Mme Sandra ROSSI

- M. Claude FAUCHER
- M. Eric TAVERNI

Suppléants

- M. Christian AMIRATY
- M. Frédéric GUELLE

- M. Roland MOUREN
- Mme Emilie CANNONE

- M. Philippe GINOUX
- M. Romain BRUMENT

- M. Régis MARTIN
- M. Patrick GHIGONETTO

- Mme Nicole JOULIA
- M. Vincent GOYET

- M. Jean-Baptiste RIVOALLAN
- M. Pierre LAGET

- M. Bernard DESTROST
- M. Christian NERVI

- Mme Nathalie N'DOUMBE
- M. Jean-Louis DALMASSO

- Mme Isabelle ROHEE-SROKA
- Mme Christine VIAL

- M. Robert BALESTRIERI
- Mme Nelly NANNERO

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mai 2024

- M. Vincent SENAME

- Mme Laurence DARDHALON

- Mme Pascale PIETTA

- M. Fabrice BARDISA

- Mme Alexandra SERRA

- Mme Christèle ROUBAUD

- M. Cyrille NAUDY

- M. Mokthar BENAOUA

- M. David SANCHEZ

- M. Christophe BLANC

- M. Olivier DESARNAUD

- Mme Josiane EYDOUX

- Mme Biljana BOGDANOVIC

- Mme Aurore MATTEO

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires

- M. Ahmed AINA (FO)

- M. Patrice AYACHE (FO)

- Mme Magali TROSSEVIN (FO)

- Mme. Nadège PITALUGUE (FO)

- M. Karim YAGOUB (FO)

- Mme Frédérique BONNABESSE (FSU)

Suppléants

- M. Francis ATOKO (FO)

- M. Thibaut BLAN (FO)

- M. Jean-François FILOSA (FO)

- M. Josué KNOPPERS (FO)

- M. Rodolphe LAMOURETTE (FO)

- M. Gilles DREVES (FO)

- M. Pascal MANS (FO)

- M. Laurent PARRINELLO (FO)

- M. Vitor PINHEIRO (FO)

- M. Chérif TELMAT(FO)

- Mme Dalila BELKAMSA (FSU)

- M. Laurent BENAC (FSU)

Reçu au Contrôle de légalité le 17 mai 2024

- Mme Aurélie FRUIT-CAILLOL (FSU)
- M. Yannick BLANC (FSU)
- M. Fabien DUMAS (FSU)

- M. Alain LUBRANO DI SCAMPAMORTE (FSU)- Mme Aïssa FETIMI (FSU)
- M. Cyril AUGEREAU (FSU)

- Mme Fleur SKRIVAN (FSU)
- Mme Leila IKHLEF (FSU)
- M. Mokhtar BEN SAID (FSU)

- M. Pierre ROCHARD (FSU)
- M. Jérémy PORTE (FSU)
- M. Mohamed REKAIKI (FSU)

- Mme Sabrina BELLONI (UNSA)
- M. Michael BLAVIER (UNSA)
- M. Christian CAUCHI (UNSA)

- M. Michel KROL (UNSA)
- Mme Vanessa DUFOUR (UNSA)
- Mme Diane PAGE (UNSA)

- M. Franck PAPAIN (UNSA)
- M. Philippe GRAS (UNSA)
- Mme Isabelle SCHONG (UNSA)

- Mme Dominique MACCARI (CGT)
- M. Maxime GRAND-JEAN (CGT)
- Mme Immane WILD (CGT)

- M. Alain BROSSEAU (UNION)
- M. Patrick BRUCHON (UNION)
- M. Roger DOMENGET (UNION)

Article 2 :

Monsieur Martial ALVAREZ assure la présidence de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail du Comité Social Territorial.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, Monsieur David GALTIER assurera cette même présidence.

Article 3 :

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification et/ou de son affichage et que le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

Monsieur Le Directeur Général des Services de la Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 mai 2024

Martine VASSAL